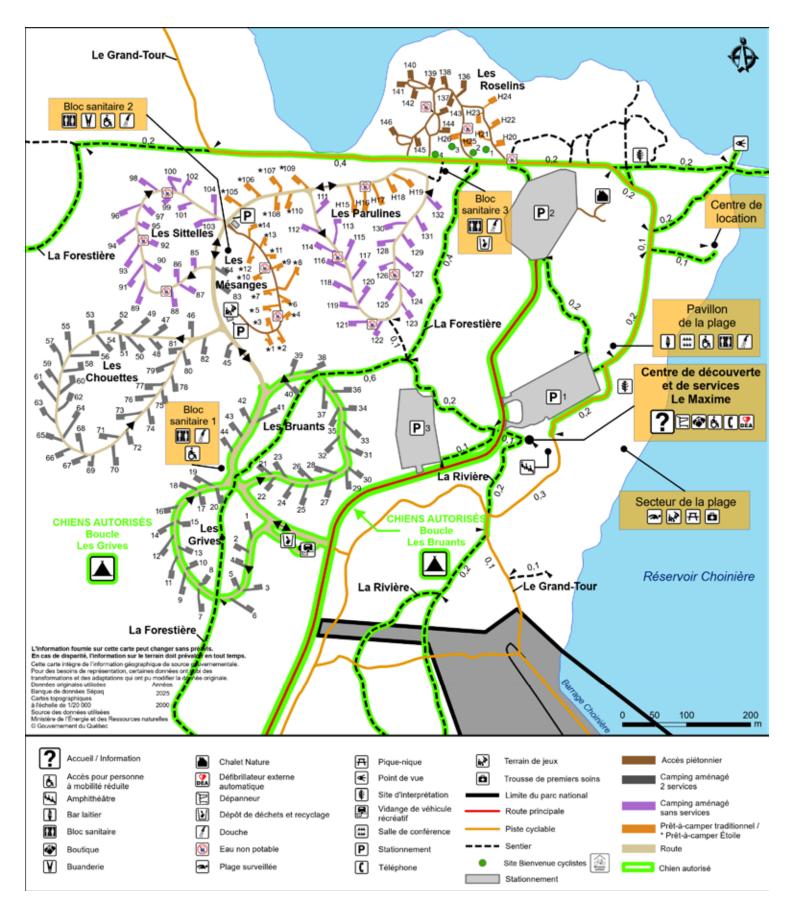
PARC NATIONAL DE LA YAMASKA





CENTRE DE LOCATION

Embarcations nautiques et vélos disponibles.





Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour?

pour explorer le parc et ses secrets!

Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités



Vous êtes témoins de comportements inappropriés ou du non-respect de la règlementation?

Contactez l'équipe des patrouilleurs :

450 577-0823

NOS PARCS NATIONAUX

Des territoires protégés offrant une connexion à la nature, pour nous et les générations futures.

Avec des millions de visites tous les ans dans nos parcs nationaux, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents à l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, prenons-en soin.

bons comportements à adopter en camping



Ne pas nourrir les animaux

Ranger la nourriture hors de leur portée

Rester dans les sentiers et les espaces aménagés

Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Respecter la quiétude des lieux et le couvre-feu

Merci et bon séjour en nature!

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- Arrivée Camping: 15 h Départ: 14 h. Campement installé avant 22 h. Arrivée Prêt-à-camper: 17 h - Départ: 12 h
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h. Nous vous remercions de la respecter pour la sécurité de tous.
- L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- MAXIMUM 10 km/h
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au **sepaq.com/animaux** et veuillez respecter la signalisation à cet effet.
- Il est possible d'acheter du bois, de la glace et des produits de dépannage au centre de découvertes et de services.
- Visiteurs: Si vous recevez des visiteurs, ceux-ci doivent payer leur autorisation d'accès en ligne au sepaq.com/accesparcs et doivent quitter le parc avant 22 h.

